



PLAN DE SERVICE ET DE REMPLACEMENT MODALITÉS

L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC | CONTRAT DE SERVICE ET CONTRAT DE GARANTIES

PARTIE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Acheteur : Toute référence dans le présent document à « vous », « votre » et « vos » (que ce soit en lettres majuscules ou non) désigne l'acheteur de la Protection Geek Squad ou tout bénéficiaire de transfert autorisé. Le terme « Plan » désigne un Plan de service Protection Geek Squad ou un Plan de remplacement Protection Geek Squad, tel qu'indiqué sur votre reçu original.

Deux contrats : Vous avez choisi de vous procurer le Plan pour le produit acheté chez Magasins Best Buy Ltée (« Geek Squad ») dans un magasin Best Buy au prix du Plan, tel que cela est indiqué sur votre reçu original.

En vous procurant ce Plan, vous concluez deux contrats juridiques, notamment :

- un Contrat de service, comprenant votre reçu d'achat original et les Parties 1 et 2 du présent document, qui est conclu entre vous et Services Assurant Canada Inc. (« Assurant ») en vue d'obtenir les services décrits dans la Partie 2 du présent document (« Services ») qui vous sont offerts par Assurant pour le produit couvert acheté dans un magasin Best Buy. Dans le cadre du Contrat de service, vous communiquerez avec Assurant pour obtenir de l'assistance à l'égard du Plan; et
- un deuxième accord distinct, soit un Contrat de garanties, comprenant votre reçu d'achat original et les Parties 1 et 3 du présent document, qui est conclu entre vous et American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride (« American Bankers ») en vue d'obtenir les garanties décrites dans la Partie 3 du présent document (« Garanties ») qui vous sont offertes par American Bankers pour le produit couvert acheté dans un magasin Best Buy. La Partie 3 décrit la couverture offerte aux termes du Plan.

Toute référence dans le présent document à « nous », « notre » et « nos » (que ce soit en lettres majuscules ou non) désigne Assurant ou American Bankers, selon le cas.

Vous confirmez avoir lu et accepté les modalités du Contrat de service et du Contrat de garanties telles qu'elles sont précisées dans le présent document.

Produits et accessoires couverts : Ce Plan couvre uniquement les produits achetés dans un magasin Best Buy pour lesquels vous avez payé le prix d'achat du Plan. Le Plan couvre uniquement les produits utilisés principalement à des fins personnelles ou familiales, ou utilisés pour un bureau à domicile, à moins qu'il ne soit spécifiquement inscrit sur votre reçu d'achat original qu'il s'agit d'un Plan commercial. Les accessoires et les périphériques (« Accessoires ») qui sont inclus dans l'emballage original du fabricant et qui font partie de votre produit couvert sont également couverts. Les Accessoires peuvent comprendre entre autres les haut-parleurs externes, les moniteurs, les claviers, les souris, les télécommandes et les stations d'accueil. Vous devez avoir en main votre reçu d'achat original pour bénéficier des Services et Garanties.

Prix d'achat du Plan : Le prix d'achat du Plan correspond au prix indiqué sur votre reçu d'achat original. Le prix d'achat du Plan comprend un paiement versé à Assurant à l'égard du Contrat de service ainsi qu'un paiement versé à American Bankers à l'égard du Contrat de garanties. Le pourcentage du prix d'achat du Plan se rapportant au Contrat de garanties est tel qu'indiqué sur votre reçu d'achat original. Si vous avez des questions concernant ces montants, veuillez composer le **1-800-GEEKSQUAD (1-800-433-5778)**.

Garantie du fabricant : Ce Plan complète mais ne remplace pas la garantie du fabricant ou ses obligations en matière de garantie. Les pièces et les services couverts par la garantie du fabricant et ses obligations en matière de garantie sont uniquement la responsabilité du fabricant. Durant la période de garantie du fabricant et de ses obligations en matière de garantie, veuillez communiquer directement avec le fabricant pour toute demande de règlement. Si vous communiquez avec Assurant au sujet des Services, ou avec American Bankers au sujet des Garanties, lorsqu'un problème est couvert par la garantie du fabricant ou ses obligations en matière de garantie, vous serez dirigé vers le bureau du fabricant applicable. Durant la période de garantie du fabricant, le Plan fournit certains Services et Garanties supplémentaires qui pourraient ne pas être couverts par la garantie du fabricant. Ces Services et Garanties supplémentaires sont énumérés dans les Parties 2 et 3 ci-dessous, respectivement.

Responsabilité du client : Avant d'obtenir une réparation ou un remplacement, il vous incombera d'enlever toute information privée, propriétaire ou personnelle, et les supports amovibles, tels que les CD, les DVD et les cartes PC. Vous êtes responsable de sauvegarder le contenu de votre ou vos disques durs et d'enlever toutes données des pièces ou des produits que vous retournez avant l'exécution des services, y compris toutes données stockées et tous logiciels installés. Si vous avez acheté le Plan de service Protection Geek Squad, il est possible que le contenu de votre disque dur ou de votre support de mémoire soit perdu ou restructuré à l'occasion d'une réparation. Votre produit vous sera retourné dans son état de configuration original (sujet à la disponibilité des logiciels).

Ni Assurant, ni Geek Squad, ni American Bankers ne seront tenues responsables des dommages ou pertes de logiciels, de données ou d'autre information stockée sur un support de mémoire ou sur n'importe quelle composante d'un produit faisant l'objet d'un remplacement ou d'une réparation.

Quand vous nous envoyez un produit aux fins de remplacement ou envoyez un produit à un centre de service autorisé tel que spécifié dans les présentes modalités, vous êtes responsable d'emballer votre produit correctement et il doit être expédié dans son emballage original ou un emballage qui fournit un même niveau de protection.



Durée du Plan : Vous aurez accès aux Services et Garanties à compter de la date d'achat originale du produit et du Plan. Le Plan, le Contrat de service et le Contrat de garanties prennent fin à la première des éventualités suivantes :

- i) la date d'expiration indiquée sur le reçu d'achat original;
- ii) la date à laquelle le Plan sera entièrement exécuté tel que cela est indiqué dans la Partie 3; ou
- iii) la date d'annulation du Plan au titre de la section suivante intitulée « Annulation ».

Ni Assurant, ni American Bankers, ni Geek Squad, ni vous n'aurez d'autres droits, responsabilités ou obligations au titre du Plan, du Contrat de service ou du Contrat de garanties, une fois la période de couverture ayant pris fin.

Annulation : À leur discrétion, Assurant peut annuler le Contrat de service et American Bankers peut annuler le Contrat de garanties en cas (a) de fraude ou de représentation trompeuse de votre part; (b) de votre utilisation commerciale ou louage du produit (à moins qu'il ne s'agisse d'un Plan commercial); (c) de réparation d'un produit n'étant pas effectuée par un technicien agréé et qualifié et n'étant pas autorisée par le fabricant durant la période de garantie du fabricant; ou (e) de réparation d'un produit n'étant pas effectuée par un technicien agréé et qualifié et n'étant pas autorisée par nous après la période de garantie du fabricant.

Vous pouvez annuler le Plan, le Contrat de service et le Contrat de garanties, pour toute raison dans les trente (30) premiers jours de l'achat et vous recevrez un remboursement intégral du prix du Plan, moins le coût Services ou des Garanties reçus (le cas échéant). Pour recevoir votre remboursement, vous devez envoyer la demande d'annulation avec le présent document et tous les reçus originaux à un magasin Best Buy. Après les trente (30) premiers jours, aucun remboursement ne sera accordé.

Aucuns services ou garanties ne seront reçus ou payés après l'annulation ou l'expiration du Plan.

Transférable : Ce Plan peut être transféré avec le produit. Le détenteur du Plan doit avoir en main les documents originaux pour bénéficier des Services et Garanties.

Entente intégrale : Votre reçu d'achat original et les Parties 1 et 2 du présent document sont destinés à être la représentation finale du Contrat de service intégral conclu entre vous et Assurant, et remplacent toutes négociations, ententes et accords précédents concernant l'objet du Contrat de service. Aucune modification du Contrat de service n'aura de force exécutoire, à moins d'une entente écrite et signée par la partie liée.

Votre reçu d'achat original et les Parties 1 et 3 du présent document sont destinés à être la représentation finale du Contrat de garanties intégral conclu entre vous et American Bankers, et remplacent toutes négociations, ententes et accords précédents concernant l'objet du Contrat de garanties. Aucune modification du Contrat de garanties n'aura de force exécutoire, à moins d'une entente écrite et signée par la partie liée.

Aucune représentation, garantie ou condition, orale ou écrite, du contrat de Service ou du Contrat de garanties n'aura de force exécutoire, à moins d'une entente écrite et signée par la partie liée.

Généralités : Assurant et/ou American Bankers peuvent céder le Plan et leurs contrats respectifs sans votre consentement et sans vous en aviser. Si Assurant ou American Bankers cèdent le Plan et/ou leurs contrats respectifs, le ou les cessionnaires assumeront toutes les obligations envers vous. Assurant et/ou American Bankers, selon le cas, seront libérées de toutes leurs obligations, et vous consentez à vous référer uniquement au cessionnaire pour l'exécution de toutes les obligations au titre du Plan et/ou des contrats respectifs. Les Parties 1 et 2 du Plan ne peuvent être ni modifiées, ni révisées ni rectifiées sans votre consentement écrit et le consentement écrit de Assurant. Les Parties 1 et 3 du Plan ne peuvent être ni modifiées, ni révisées ni rectifiées sans votre consentement écrit et le consentement écrit de American Bankers. Si une disposition particulière du Plan ou des contrats respectifs conclus aux termes des présentes est déclarée illégale ou inexécutoire, la légalité ou le caractère exécutoire des autres dispositions ne seront nullement touchées ou modifiées.

Exclusions générales : Les Services (Partie 2) et les Garanties (Partie 3) offerts au titre du Plan ne couvrent pas les suivants :

1. l'entretien, les réparations ou les remplacements résultant de toute cause autre qu'un usage et un fonctionnement normal du produit selon les directives du fabricant, y compris, mais sans s'y limiter, le vol, l'exposition aux intempéries, à l'humidité et à d'autres conditions environnementales, la négligence, les dommages intentionnels ou accidentels, le mauvais usage, l'usage abusif, les réparations non autorisées, les installations inadéquates, les dommages causés par le transport (à l'exception des dommages causés pendant l'envoi autorisé du produit vers ou depuis un centre de service autorisé), les modifications inadéquates d'équipement, le vandalisme, les éclaboussures, le phosphore brûlé (y compris les images dédoublées), les brûlures de pixels non conformes aux directives du fabricant, les virus informatiques, les problèmes générés par les logiciels et les événements naturels ou autres risques extérieurs au produit;
2. les logiciels ou les données;
3. les pièces perdues (télécommandes, poignées et autres pièces semblables) ou les pièces non durables, y compris mais sans s'y limiter, les ampoules (y compris les lampes et les unités optiques), les paniers, les étagères, les plateaux, les poignées ou les cadrans, les agents de rinçage, les filtres, les courroies, les bacs à légumes, les cartouches d'encre, les tambours, les piles remplaçables par l'utilisateur, les piles d'ordinateurs portatifs, d'ordinateurs de bureau, de bloc-notes, ou de miniportatifs non remplaçables par l'utilisateur final, les piles d'alimentation d'ordinateurs portatifs et les têtes d'impression remplaçables par l'utilisateur;
4. les réparations et les frais de transport non autorisés;
5. les produits dont les numéros de série ont été effacés ou altérés;
6. les produits utilisés à des fins commerciales, utilisés par le grand public, loués ou loués en crédit-bail, à moins qu'il ne soit spécifiquement inscrit sur le reçu d'achat original qu'il s'agit d'un Plan commercial;
7. les dommages indirects corrélatifs ou consécutifs, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes de profits, les pertes de données, les temps de panne et les réclamations pour temps et effort;
8. les frais associés aux contrats avec des tiers;
9. les effets personnels laissés dans le produit;
10. les diagnostics de type « aucun problème trouvé » et les problèmes intermittents qui ne peuvent être reproduits; ou
11. les imperfections mineures des produits qui répondent aux normes de conception, ou les imperfections esthétiques qui n'altèrent pas le fonctionnement du produit.

Restrictions :

1. NI ASSURANT, NI GEEK SQUAD, NI AMERICAN BANKERS NE SERONT TENUES RESPONSABLES ENVERS VOUS SI ELLES NE SONT PAS EN MESURE D'EXÉCUTER LEURS OBLIGATIONS AUX TERMES DES PRÉSENTES À CAUSE D'ÉVÉNEMENTS HORS DE LEUR CONTRÔLE, TELS QUE DES CAS FORTUITS.
2. NI ASSURANT, NI GEEK SQUAD, NI AMERICAN BANKERS NE SERONT TENUES RESPONSABLES ENVERS VOUS POUR DES VIRUS, DES DOMMAGES MATÉRIELS, LA PRIVATION DE JOUISSANCE, L'INTERRUPTION DES AFFAIRES, LES PERTES DE PROFITS, LES PERTES DE DONNÉES OU POUR D'AUTRES DOMMAGES INTÉRÊTS- SPÉCIAUX, PUNITIFS OU INDIRECTS, PEU IMPORTE LA CAUSE, SOIT PAR VIOLATION DE CONTRAT, ACTE DOMMAGEABLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTREMENT.



3. **LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE DE ASSURANT, DE GEEK SQUAD ET DE AMERICAN BANKERS ENVERS VOUS AUX TERMES DES PRÉSENTES NE DÉPASSERA PAS LE PRIX D'ACHAT QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LE PRODUIT ADMISSIBLE AUX SERVICES OU AU REMPLACEMENT AU TITRE DU PLAN.**
4. **SAUF DANS LA MESURE OÙ LA LOI APPLICABLE L'INTERDIT, LA DURÉE DE TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER APPLICABLE AU CONTRAT DE SERVICE OU AU CONTRAT DE GARANTIES EST LIMITÉE À LA DURÉE DU PLAN.**

Divulgateion :

- En accord avec les principes de bonne pratique dans la conduite des affaires, nous nous engageons à protéger la confidentialité des renseignements personnels de nos clients. Nous pouvons recueillir, utiliser et partager les renseignements personnels que vous nous avez fournis et qui ont été obtenus d'autres parties avec votre consentement, ou dans la mesure où cela est requis ou permis par la loi. Les renseignements personnels comprennent votre nom, vos coordonnées, votre dossier de client et vos préférences en matière de produits. Nous pouvons utiliser ces renseignements pour vous servir à titre de client, communiquer avec vous, établir des statistiques sur nos activités commerciales pour mieux comprendre les besoins et les préférences de nos clients, et pour vous informer d'autres produits et services que nous offrons ou qui sont offerts par des tierces parties présélectionnées. Vos renseignements personnels pourraient être traités et stockés aux États-Unis et, sous réserve des lois applicables, les autorités américaines pourraient y avoir accès. Vous pouvez obtenir une copie de notre politique de confidentialité en nous appelant ou en visitant notre site Web (www.assurantsolutions.ca/privacy-fr). Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant notre politique de confidentialité ou les options vous permettant de refuser ou de retirer votre consentement, y compris la possibilité de refuser toute communication future par rapport aux produits et services offerts, vous pouvez nous appeler au **1-888-778-8023**.
- Le Contrat de service est conclu entre vous et Assurant et le Contrat de garanties est conclu entre vous et American Bankers.
- Pour achever les contrats décrits ci-dessus, Geek Squad, qui emploie les associés des ventes, représente Assurant et American Bankers.
- Dans sa qualité de distributeur de la Protection Geek Squad, Geek Squad reçoit une commission.

PARTIE 2 - MODALITÉS DU CONTRAT DE SERVICE

Obligations de Assurant : Assurant est obligée de vous fournir les Services, tels qu'ils sont décrits dans la présente Partie 2.

Administration du Plan : L'administration du Plan fait partie des Services fournis par Assurant et, en qualité d'administrateur, Assurant coordonnera la fourniture des Services et Garanties offerts au titre du Plan et facilitera l'accès à ceux-ci. American Bankers, aux termes de la Partie 3 « Modalités du Contrat de garanties », sera responsable de déterminer la validité des demandes de règlement au titre de la couverture offerte aux termes du Plan et d'autoriser les Services ainsi que les paiements de prestation de Garanties.

Services : Assurant se chargera d'obtenir ou d'organiser pour vous certains Services pour régler les vices de fabrication et de main-d'œuvre du fabricant se manifestant lors d'un usage normal pendant la durée du Plan.

Voici les Services en question :

Services d'assistance :

- 24 sur 24, 7 jours sur 7, un soutien bilingue (français/anglais) en ligne et par téléphone pour le fonctionnement des produits, y compris le soutien technique, la gestion des services de réparation ou de remplacement, et le traitement des demandes de règlement.
- Soutien technique pour répondre aux questions sur le fonctionnement des produits afin d'accélérer la remise en état normal de fonctionnement de votre produit.
- 24 sur 24, 7 jours sur 7, un soutien bilingue (français/anglais) afin de faciliter la communication avec les fabricants et les centres de service autorisés par les fabricants, à l'échelle régionale et internationale, pour l'obtention des pièces ou réparations.

Services dans le cadre du Plan de remplacement Protection Geek Squad :

Voici les Services offerts pour les clients des magasins Best Buy qui se sont procuré le Plan de remplacement Protection Geek Squad, tel que cela est indiqué sur le reçu original.

- Gestion des services de remplacement de produit ce qui comprend les suivants :
 - Gestion de l'évaluation technique de votre produit défectueux;
 - Gestion et fourniture d'un accès à un service de messagerie gratuit, à l'échelle nationale, pour organiser le ramassage de votre produit défectueux;
 - Gestion du procédé d'émission des cartes-cadeaux par l'intermédiaire de la Geek Squad, y compris l'autorisation, l'activation et la délivrance des cartes-cadeaux financées par American Bankers pour remplacer les produits défectueux au titre du Plan;
 - Coordination et facilitation du procédé de traitement des demandes de prestations de Garanties.

Pour obtenir du service, rendez-vous au site www.geeksquad.ca/protection. Une fois que nous aurons reçu votre demande au titre du Plan, notre représentant communiquera avec vous dans les quatre (4) heures. **Vous pouvez aussi composer sans frais le 1-800-GEEKSQUAD (1-800-433-5778) au Canada et aux États-Unis.** Ne retournez pas le produit au magasin. Assurez-vous d'avoir le reçu d'achat original en main pour que votre demande puisse être traitée. Un numéro de retour autorisé vous sera émis avec des instructions complètes, une étiquette d'envoi et un port postal préaffranchi pour que vous puissiez retourner votre produit défectueux.

Services dans le cadre du Plan de service Protection Geek Squad :

Voici les Services offerts pour les clients des magasins Best Buy qui se sont procuré le Plan de service Protection Geek Squad, tel que cela est indiqué sur le reçu original.

- Gestion et organisation de l'accès au réseau de centres de service autorisés de Assurant ce qui comprend les suivants :
 - Sélection et envoi d'un technicien qui est autorisé à faire une évaluation technique et/ou à réparer votre produit couvert.
 - Identification du problème du produit couvert pour déterminer la source de la déféctuosité.
 - Gestion du procédé de réparation et exécution des services en plus de vous donner un seul point de contact au cours de la réparation (c.-à-d. réduire les conflits de services et d'horaires entre vous et les techniciens).
 - Surveillance et application des normes de service afin de maintenir la qualité des services fournis par nos techniciens et centres de service.
 - Nos techniciens communiqueront avec vous dans les quatre (4) heures suivant la réception de votre demande de service.

Réseau de centres de service autorisés : Assurant assure la prestation des services de qualité partout en Amérique du Nord grâce à un réseau de techniciens autorisés pour offrir un soutien au marché canadien. Nous pouvons assurer des services pour tous les produits de tous les fabricants dans chaque ville du pays. Assurant surveille régulièrement la qualité des services reçus par les clients, tout en assurant des taux préférentiels pour les services de réparation. Cela permet à Assurant d'être certaine de fournir le meilleur service possible aux taux qui sont considérés comme préférentiels. Assurant exige aussi que les centres de service maintiennent des installations de réparation conformes à des pratiques commerciales exemplaires. Ils doivent également maintenir les permis appropriés en conformité avec les lois locales, provinciales et fédérales qui se rapportent à ses activités commerciales de réparation.

Pour obtenir du service, apportez votre produit à un magasin Best Buy ou composez le 1-800-GEEKSQUAD (1-800-433-5778) au Canada et aux États-Unis. Lors de la demande initiale de service, Assurant tentera de clarifier le problème ou de cerner les raisons techniques de la défectuosité. À des fins de commodité, nous pourrions vous demander d'effectuer des tâches faciles à l'égard du produit couvert à l'aide de notre soutien technique offert par téléphone. **Toutes les réparations au titre du Plan, à l'exception de celles identifiées dans la section « Service à domicile/par messenger » de la Partie 3, seront effectuées dans un centre de service autorisé auquel il faudra apporter le produit.**

Si, pour les réparations effectuées dans le cadre d'un plan de service à domicile/par messenger, il est déterminé qu'un service à domicile est nécessaire, notre technicien autorisé communiquera avec vous pour planifier un rendez-vous à domicile.

Soutien technique par téléphone pour le matériel et les logiciels : Un soutien technique par téléphone est offert uniquement pour les ordinateurs de bureau et les ordinateurs portatifs couverts par une option de service à domicile/par messenger. Le représentant du soutien technique de Assurant vous aidera par téléphone à identifier les difficultés techniques causées par les applications logicielles qui sont préinstallées par le fabricant dans votre nouvelle UCT. Advenant le cas où le problème serait identifié par le représentant du soutien technique comme étant causé par une défectuosité matérielle, Assurant vous assistera pour obtenir le service requis pour une réparation de votre produit. Assurant n'offre pas de soutien technique pour les logiciels personnalisés ou de marques déposées, les applications que vous avez installées après achat ou les erreurs logicielles qui confirment que le logiciel est défectueux ou qu'il ne fonctionne pas correctement. De plus, le Plan ne fournit pas d'indications sur la façon d'accomplir des tâches ou d'utiliser un programme logiciel, préinstallé ou autre.

Couverture internationale : La couverture internationale est offerte sur une base limitée. Composez sans frais le **1-800-GEEKSQUAD (1-800-433-5778)** au Canada et aux États-Unis ou le **1-613-634-4908** à l'extérieur du Canada ou des États-Unis pour obtenir des instructions détaillées sur la présentation d'une demande de règlement. Une fois une autorisation obtenue de Assurant, le cas échéant, il faut obtenir une estimation de réparation d'un centre de service local et un numéro d'autorisation de réparation de Assurant avant l'exécution des travaux. Vous êtes responsable de déboursier les frais de réparation au fournisseur de services pour une réparation autorisée et faire parvenir une demande de remboursement à American Bankers par l'intermédiaire de Assurant.

PARTIE 3 - MODALITÉS DU CONTRAT DE GARANTIES

Obligations de American Bankers : American Bankers est obligée de vous fournir les Garanties, telles qu'elles sont décrites dans la présente Partie 3. American Bankers sera responsable de déterminer la validité des demandes de règlement au titre de la couverture offerte aux termes du Plan et d'autoriser les prestations de Garanties.

Garanties pour le Plan de remplacement Protection Geek Squad

Voici les Garanties offertes pour les clients des magasins Best Buy qui se sont procuré le Plan de remplacement Protection Geek Squad, tel que cela est indiqué sur le reçu original.

Garantie de remplacement et de protection contre les surtensions : Une seule fois pendant la durée du Plan, American Bankers assumera le coût d'émission d'une note de crédit de magasin ou une carte-cadeau Best Buy qui vous sera délivrée par Assurant au titre du Plan pour remplacer un produit couvert se révélant défectueux en raison des vices de fabrication et de main-d'œuvre du fabricant se manifestant lors d'un usage normal et/ou en raison de dommages causés par les tensions anormales pendant la durée du Plan. La valeur de la note de crédit de magasin ou la carte-cadeau sera égale au prix d'achat original du produit défectueux, incluant les taxes applicables. Veuillez noter que si votre produit couvert se révèle défectueux en raison des vices de fabrication et de main-d'œuvre du fabricant se manifestant lors d'un usage normal pendant la période de garantie du fabricant, vous pourrez choisir d'exercer vos droits au titre du Plan plutôt de ceux accordés au titre de la garantie du fabricant. Toutefois, si vous décidez ainsi et recevez une note de crédit de magasin ou une carte-cadeau tel que cela est décrit ci-dessus, le Plan sera immédiatement considéré comme étant entièrement exécuté, et ne sera plus en vigueur et ne pourra plus s'appliquer à un produit de remplacement que vous avez acheté en magasin grâce à la note de crédit de magasin ou à la carte-cadeau.

Garanties pour le Plan de service Protection Geek Squad

Voici les Garanties offertes pour les clients des magasins Best Buy qui se sont procuré le Plan de service Protection Geek Squad, tel que cela est indiqué sur le reçu original.

Garanties particulières : American Bankers couvrira les coûts associés :

1. au remplacement des pixels brûlés selon les lignes directrices du fabricant;
2. à l'enlèvement et à la réinstallation, dans le même véhicule, du produit audio pour auto à des fins de service, si le produit a originalement été installé par un technicien de Best Buy;
3. à la réparation des composantes brûlées des haut-parleurs qui ne résulte pas d'un abus intentionnel ou d'un mauvais usage des haut-parleurs couverts aux termes de ce Plan;
4. à une protection maximale de 300 \$ contre l'altération des aliments par réparation pour les réfrigérateurs et congélateurs. La couverture ne s'applique qu'aux biens périssables et les réclamations doivent être vérifiées par un technicien autorisé. Vous serez tenu de présenter une copie du reçu détaillé indiquant les biens de remplacement;
5. remboursement maximal de 50 \$ pour les services de buanderie par Service de réparation pour les laveuses et les sècheuses si Votre Produit est inutilisable pendant plus de sept (7) jours consécutifs. Vous serez tenu de présenter une liste détaillée pour chaque demande de remboursement pour les services de buanderie.

Service à domicile / par messenger : Le service à domicile/par messenger est compris dans tous les Plans achetés pour les téléviseurs à projection ainsi que les téléviseurs à écran plasma et les téléviseurs ACL de plus de 27 pouces, les gros électroménagers et les fours à micro-ondes à hotte intégrée. Le service à domicile/par messenger est offert en option pour les ensembles ordinateur et moniteur, et pour les ordinateurs portatifs. Si le service à domicile/par messenger est acheté en option, il doit être inscrit sur le reçu d'achat original pour être valable. Notre technicien autorisé tentera d'effectuer les réparations à votre domicile. Vous devez fournir un environnement sécuritaire et non menaçant et votre produit doit être accessible, tel que déterminé uniquement par nos techniciens autorisés, afin de bénéficier du service à domicile/par messenger. Après l'inspection et l'évaluation du produit par le technicien autorisé et compte tenu de la nature de certaines réparations, nous pourrions prendre des dispositions pour transporter ou expédier votre produit à un centre de service autorisé pour effectuer les réparations. Le cas échéant, American Bankers assumera les frais d'expédition.



S'il est déterminé que la défectuosité est liée à un Accessoire, un Accessoire de remplacement vous sera envoyé par la poste pour que vous l'installiez vous-même. Il se peut que nous vous demandions d'abord d'envoyer l'Accessoire défectueux à un magasin Best Buy.

- **Restrictions du service à domicile/par messenger :** Il se peut que vous ayez à envoyer votre produit à un centre de service autorisé si vous habitez dans un rayon de plus de 60 km d'un centre de service autorisé, ou s'il n'y a aucun centre de service autorisé dans votre région. Si nous ne sommes pas en mesure d'organiser une réparation à domicile/par messenger ou le transport nécessaire vers un centre de service autorisé, de façon commercialement raisonnable, American Bankers vous remboursera le prix d'achat du Plan, ou vous pouvez apporter votre produit couvert à un centre de service autorisé. La Garantie du service à domicile/par messenger ne s'applique pas aux réparations effectuées à l'extérieur du Canada.

Garantie de réparation et de protection contre les surtensions : American Bankers assumera le coût des réparations offertes par l'entremise du réseau de centres de service autorisés de l'Assurant au titre du Plan. De telles réparations doivent se rapporter aux vices de fabrication et de main-d'œuvre du fabricant se manifestant lors d'un usage normal ou en raison de dommages causés par les sautes de courant survenant pendant la durée du Plan. Plus précisément, cette Garantie couvrira le coût de main-d'œuvre du technicien et du centre de service autorisé ainsi que le coût des pièces de rechange nécessaires pour la remise en état normal de fonctionnement de votre produit. Les pièces de rechange utilisées pourront être des pièces remises à neuf ou des pièces non originales conformes aux spécifications opérationnelles du produit couvert établies par le fabricant. Ce Plan couvre les surtensions à partir de la date d'achat du produit (matériel seulement).

- **Restrictions de la Garantie de réparation et de protection contre les surtensions :** Au lieu d'assumer le coût de réparation de votre produit, American Bankers peut, à sa discrétion, choisir d'assumer le coût de remplacement de votre produit par un produit neuf ou remis à neuf dont les caractéristiques et les fonctions sont équivalentes ou similaires, bien qu'il ne soit pas nécessairement de la même marque, ou choisir d'assumer le coût d'émission d'une note de crédit au montant de la valeur de remplacement actuelle, sans dépasser le prix d'achat original. Les progrès technologiques peuvent faire en sorte que le prix au détail du produit de remplacement soit moins élevé que le prix au détail du produit original. Si American Bankers émet une note de crédit de magasin ou remplace le produit après la date d'expiration de la garantie du fabricant et pendant la durée du Plan, le Plan sera immédiatement considéré comme ayant été entièrement exécuté et ne sera plus en vigueur et ne pourra plus s'appliquer à un produit de remplacement que American Bankers vous a fourni ou que vous avez acheté en magasin grâce à la note de crédit de magasin.

Les réparations sont couvertes par American Bankers aux termes du Plan uniquement si elles sont effectuées par l'intermédiaire du réseau de centres de service autorisés et uniquement si elles sont approuvées au préalable par American Bankers.

Garantie de qualité : La main d'œuvre des techniciens de réparation du réseau de centres de service autorisés de l'Assurant est garantie pendant 90 jours.

Garantie de remplacement : Si plus de soixante (60) jours sont nécessaires pour effectuer la réparation par l'entremise du réseau de centres de service autorisés de l'Assurant, American Bankers assumera le coût de remplacement de votre produit par un produit neuf ou remis à neuf dont les caractéristiques et les fonctions sont équivalentes ou similaires, bien qu'il ne soit pas nécessairement de la même marque, ou, à sa seule discrétion, American Bankers pourra assumer le coût d'émission d'une note de crédit de magasin au montant de la valeur de remplacement actuelle, sans dépasser le prix d'achat original. La période de 60 jours commence à la date où le produit est reçu dans un magasin Best Buy ou dans un centre de service autorisé et se termine lorsque le produit est prêt à être récupéré par vous. Le Plan sera immédiatement considéré comme étant entièrement exécuté et prendra fin à la date de remplacement du produit ou d'émission d'une note de crédit de magasin, et ne sera plus en vigueur et ne pourra plus s'appliquer à un produit de remplacement que American Bankers vous a fourni ou que vous avez acheté en magasin grâce à la note de crédit de magasin.

- **Restrictions de la Garantie de remplacement :** La Garantie de remplacement ne s'applique pas aux vérifications d'entretien préventif, aux nettoyages, à l'information donnée à un client, au remplacement ou à la réparation d'Accessoires, y compris, sans s'y limiter, les télécommandes, les stations d'accueil ou autres composants similaires, ou aux réparations effectuées à l'extérieur du Canada.

Garantie anti-citron : Pendant la durée du Plan, si votre produit couvert est réparé trois fois par l'entremise du réseau de centres de service autorisés de l'Assurant et qu'un technicien autorisé détermine qu'il doit être réparé une quatrième fois, American Bankers assumera le coût de remplacement du produit couvert par un produit dont les caractéristiques et les fonctions sont équivalentes ou similaires, bien qu'il ne soit pas nécessairement de la même marque, ou assumera le coût d'émission d'une note de crédit de magasin pour la valeur de remplacement actuelle, sans dépasser le prix d'achat original du produit. Vous devez retourner le produit original et les reçus d'achat originaux ainsi que les factures des trois réparations effectuées par un centre de service autorisé pour avoir droit à cette Garantie. Conservez vos factures de réparation, car ni l'Assurant ni American Bankers ne pourront en fournir des copies. Un numéro de demande de réparation requérant des pièces de réparation ou de remplacement équivaut à une réparation. Le Plan sera immédiatement considéré comme étant entièrement exécuté et prendra fin à la date de remplacement du produit ou d'émission d'une note de crédit de magasin, et ne sera plus en vigueur et ne pourra plus s'appliquer à un produit de remplacement que American Bankers vous a fourni ou que vous avez acheté en magasin grâce à la note de crédit de magasin.

- **Restrictions de la Garantie anti-citron :** La Garantie anti-citron ne s'applique pas aux services de réparation qui : (a) consistent en une soudure mineure ou un resserrement de fils détendus; (b) ne donnent pas lieu à des réparations (comme une vérification d'entretien préventif, un nettoyage ou de l'information donnée à un client); (c) consistent en un remplacement ou en une réparation d'Accessoires; (d) supportent la réinstallation ou l'entretien d'un logiciel; ou (e) consistent en des réparations effectuées à l'extérieur du Canada.

Couverture internationale : Si vous êtes à l'étranger et avez obtenu un numéro d'autorisation de réparation de l'Assurant avant de faire réparer votre produit, American Bankers vous remboursera les frais que vous aurez à payer au fournisseur de services au préalable. Vous devrez faire parvenir votre demande de remboursement à American Bankers par l'intermédiaire de l'Assurant.

- **Restrictions de la couverture internationale :** La couverture internationale ne comprend pas le service à domicile/par messenger, la Garantie anti-citron ou la Garantie de remplacement.

MANITOBA et COLOMBIE-BRITANNIQUE - DISPOSITIONS LÉGALES

Les dispositions légales suivantes présentées dans l'Annexe B de la Loi sur les assurances (Manitoba) en vertu de l'article 136.4(2) de la Loi, et l'article 29 de la Loi sur les assurances (Colombie-Britannique) sont considérées faire partie intégrante du présent Plan de protection DA. En cas de conflit ou de divergence entre les modalités de la Protection DA et celles établies dans la présente section, ce sont ces dernières qui régiront et auront préséance.

Déclaration inexacte

- 1 Si une personne qui fait une demande d'assurance donne une description erronée des biens au préjudice de l'assureur, fait une déclaration inexacte ou omet frauduleusement de déclarer toute circonstance qu'il est essentiel de faire connaître à l'assureur pour qu'il puisse apprécier le risque qu'il doit couvrir, le contrat est nul quant aux biens pour lesquels la déclaration inexacte ou l'omission est essentielle.



Biens d'autrui

- 2 L'assureur n'est pas responsable des pertes ou dommages causés aux biens appartenant à une autre personne que l'assuré à moins que, selon le cas :
- (a) le contrat ne contienne une stipulation expresse à l'effet contraire;
 - (b) l'intérêt de l'assuré dans ces biens ne soit mentionné dans le contrat.

Transfert d'intérêt

- 3 L'assureur est responsable des pertes ou dommages survenant après une cession autorisée sous le régime de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (Canada) ou un transfert de titre par succession, par l'effet de la loi ou pour cause de décès.

Changement essentiel

- 4(1) L'assuré avise rapidement par écrit l'assureur ou son agent de tout changement :
- (a) dans les circonstances constitutives du risque;
 - (b) sur lequel il exerce un contrôle et dont il a connaissance.
- 4(2) Si l'assureur ou son agent n'est pas avisé rapidement du changement, la partie du contrat touchée par le changement est nulle.
- 4(3) Si lui-même ou son agent est avisé du changement, l'assureur peut :
- (a) soit résilier le contrat en conformité avec la disposition légale 5;
 - (b) soit aviser par écrit l'assuré qu'il doit, s'il désire que le contrat demeure en vigueur, lui verser dans un délai de 15 jours suivant la réception de l'avis la surprime qui y est précisée.
- 4(4) Si l'assuré omet de payer la surprime dans le délai prévu à l'alinéa (3)(b) de la présente disposition, le contrat est dès lors résilié et la disposition légale 5(2)(a) s'applique à la part non acquise de la prime.

Résiliation du contrat

- 5(1) Le contrat peut être résilié :
- (a) par l'assureur, s'il donne à l'assuré un préavis écrit de 15 jours ou de 5 jours, selon que le préavis est envoyé par courrier recommandé ou remis en mains propres;
 - (b) par l'assuré, à tout moment, sur demande.
- 5(2) Si la résiliation du contrat est le fait de l'assureur :
- (a) celui-ci rembourse la différence entre la prime effectivement payée par l'assuré et la prime proportionnelle acquise à l'égard de la période écoulée, cette prime ne pouvant en aucun cas être inférieure à la prime minimale retenue que précise le contrat;
 - (b) le remboursement accompagne le préavis, sauf si le montant de la prime doit être rajusté ou fixé, auquel cas le remboursement est fait dès que possible.
- 5(3) Si la résiliation du contrat est le fait de l'assuré, l'assureur lui rembourse dès que possible la différence entre la prime qu'il a effectivement payée et la prime acquise selon le taux à court terme à l'égard de la période écoulée, laquelle prime est indiquée dans le contrat et ne peut en aucun cas être inférieure à la prime minimale retenue que celui-ci précise.
- 5(4) Le délai de 15 jours mentionné à l'alinéa (1)(a) de la présente disposition commence à courir à la date à laquelle la lettre recommandée ou l'avis y relatif est livré à l'adresse postale de l'assuré.

Obligations après le sinistre

- 6(1) Si les biens assurés sont perdus ou endommagés, l'assuré doit, si la perte ou le dommage est couvert par le contrat, en plus de se conformer aux exigences de la disposition légale 9 :
- (a) en donner immédiatement avis par écrit à l'assureur;
 - (b) remettre dès que possible à l'assureur une preuve du sinistre attestée par une déclaration solennelle :
 - (i) dressant un inventaire complet des biens en question et indiquant en détail leur nombre, leur coût et les autres renseignements relatifs au montant du règlement demandé,
 - (ii) indiquant le moment du sinistre ainsi que la façon dont il s'est produit et, s'il est dû à un incendie ou à une explosion causée par la combustion, l'origine de l'incendie ou de l'explosion, dans la mesure où l'assuré le sait ou a une opinion sur la question,
 - (iii) indiquant que le sinistre n'est pas attribuable à un acte intentionnel ni à une négligence de sa part et qu'il ne s'est pas produit à son incitation ni avec son aide ou sa connivence,
 - (iv) indiquant le montant des autres assurances et le nom des autres assureurs,
 - (v) indiquant l'intérêt de l'assuré et de tous les tiers dans les biens ainsi que les détails de tous les privilèges et autres charges grevant les biens,
 - (vi) indiquant toute modification de titre, d'usage, d'occupation, d'emplacement, de possession ou d'engagement des biens depuis l'établissement du contrat,
 - (vii) indiquant l'endroit où se trouvaient les biens assurés au moment du sinistre;
 - (c) si l'assureur l'exige, dresser un inventaire complet des biens non endommagés indiquant en détail leur nombre et leur coût;
 - (d) si l'assureur l'exige et si possible :
 - (i) produire des livres de compte et des feuilles d'inventaire,
 - (ii) fournir des factures et d'autres pièces justificatives attestées par déclaration solennelle,
 - (iii) fournir une copie de la partie écrite de tout autre contrat pertinent.
- 6(2) Les preuves visées aux alinéas (1)(c) et (d) de la présente disposition ne constituent pas des preuves du sinistre au sens des dispositions légales 12 et 13.

Fraude

- 7 Toute fraude ou fausse déclaration intentionnelle dans une déclaration solennelle portant sur l'un des détails exigés par la disposition légale 6 invalide la demande de règlement de l'auteur de la déclaration.

Personnes autorisées à produire l'avis de sinistre

- 8 L'avis de sinistre exigé par la disposition légale 6(1)(a) peut être donné et la preuve du sinistre visée à la disposition légale 6(1)(b) peut être fournie :
- (a) par le mandataire de l'assuré dans le cas suivant :
 - (i) l'assuré est absent ou incapable de donner l'avis ou de fournir la preuve,
 - (ii) l'absence ou l'incapacité est démontrée de façon satisfaisante;
 - (b) par une personne ayant droit à une partie des sommes assurées, si l'assuré refuse de le faire, ou dans les circonstances visées à l'alinéa (a) de la présente disposition.

Sauvetage

- 9(1) *Si des biens assurés sont perdus ou endommagés, l'assuré prend toutes les mesures raisonnables pour empêcher qu'ils ne subissent d'autres pertes ou dommages et que d'autres biens assurés par le contrat ne soient perdus ou endommagés, notamment, si cela est nécessaire, en les déplaçant.*
- 9(2) *L'assureur contribue proportionnellement à toute dépense raisonnable et appropriée faite dans le cadre des mesures prises par l'assuré conformément au paragraphe (1) de la présente disposition.*

Entrée, contrôle et délaissement

- 10 *Lorsque des biens assurés sont perdus ou endommagés, l'assureur :*
- (a) *a immédiatement un droit d'accès et d'entrée suffisant pour permettre à ses représentants agréés d'inspecter et d'examiner les biens et de faire une évaluation du sinistre;*
 - (b) *a, après que l'assuré a mis les biens en sécurité, un autre droit d'accès et d'entrée suffisant pour permettre à ses représentants agréés de procéder à une estimation ou à une expertise du sinistre, étant entendu que :*
 - (i) *le consentement de l'assuré est nécessaire pour que l'assureur ait droit au contrôle ou à la possession des biens assurés,*
 - (ii) *le consentement de l'assureur est nécessaire pour que les biens assurés soient délaissés en sa faveur.*

Désaccord

- 11(1) *En cas de désaccord sur la valeur des biens assurés, la valeur des biens sauvés, la nature et l'étendue des réparations ou des remplacements nécessaires ou, s'ils sont effectués, leur caractère adéquat ou sur le montant du sinistre, ces questions sont tranchées à l'aide du mécanisme de règlement des différends applicable, prévu par la Loi sur les assurances, que le droit de recouvrement de l'assuré au titre du contrat soit contesté ou non et indépendamment de toute autre question.*
- 11(2) *Le recours à un mécanisme de règlement des différends ne peut avoir lieu que si :*
- (a) *d'une part, une demande formelle écrite est faite en ce sens;*
 - (b) *d'autre part, la preuve du sinistre a été remise à l'assureur.*

Date de règlement du sinistre

- 12 *Le sinistre est réglé dans un délai de 60 jours après que la preuve du sinistre est complétée en conformité avec la disposition légale 6 et remise à l'assureur, à moins que le contrat ne prévoie un délai plus court.*

Remplacement

- 13(1) *À moins que les parties n'aient eu recours à un mécanisme de règlement des différends, l'assureur peut, au lieu d'effectuer un paiement, réparer, reconstruire ou remplacer les biens assurés sinistrés en donnant un avis écrit de son intention dans un délai de 30 jours suivant la réception de la preuve du sinistre.*
- 13(2) *S'il donne l'avis, l'assureur commence les réparations, la reconstruction ou le remplacement des biens dans un délai de 45 jours suivant la réception de la preuve du sinistre. Il procède avec toute la diligence voulue pour achever les travaux dans un délai raisonnable.*

Avis

- 14(1) *Tout avis écrit destiné à l'assureur peut être délivré ou expédié par courrier recommandé à son agence principale ou à son siège social dans la province.*
- 14(2) *Tout avis écrit destiné à l'assuré peut lui être remis en mains propres ou lui être expédié par courrier recommandé à la dernière adresse connue qu'il a communiquée à l'assureur.*

Vous avez spécifiquement demandé la version française des modalités du Plan. La version anglaise est disponible sur demande. You have specifically requested the French version of the Plan Terms & Conditions. An English version is available upon request.

Fin des modalités